

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2025 à 17h30

Vote du Compte Administratif 2024

L'an 2025, le 17 mars à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical Salle du Conseil Municipal – Maire de BAHO – Place du 8 Mai 1945, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 7 mars 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - Armelle REVEL-FOURCADE MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Pierre PARRAT - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	Absents et Excusés	Aurélié PASTOR-BARNEOUD – MM. Jean-Louis CHAMBON - Jean-Luc GAMEZ - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - - Patrick PASCAL - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOUSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART – Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 21 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU – 1^{er} Vice-président en charge des finances

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'année écoulée dans le cadre des budgets (primitif et supplémentaire) ainsi qu'à la suite d'éventuelles décisions modificatives.

Selon l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de l'ordonnateur est constitué par le vote du compte administratif.

Il détermine :

- * le résultat de fonctionnement de l'exercice
- * le solde de l'exécution de la section d'investissement
- * les restes à réaliser de la section d'investissement

Il doit être conforme dans ses résultats au compte de gestion établi par le comptable public de la collectivité.

Le Président ordonnateur ne participant au vote du compte administratif, il quitte la salle, et la présidence est confiée par l'assemblée à monsieur Alain TROUSSEU 1^{er} vice-président en charges des finances.

Entendu l'exposé de monsieur le 1^{er} vice-président sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au compte de gestion établi par le comptable public du syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion dressé par monsieur le trésorier,

Le Comité Syndical, présidé par Monsieur Alain TROUSSEU, 1^{er} Vice-président en charge des Finances, après avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2024 et ses résultats comme suit :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	0.00 €	0.00 €	150 828.58 €	0.00 €	0.00 €	158 430.51 €	135 811.53 €	130 860.84 €	266 502.17 €	-266 502.17 €
Recette	0.00 €	0.00 €	140 540.78 €	0.00 €	0.00 €	318 722.04 €	304 126.78 €	12 165.48 €	316 292.26 €	-316 292.26 €
Excédent	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	158 291.53 €	168 315.25 €		40 790.09 €	
Déficit			10 285.80 €					118 525.18 €		
Fonctionnement										
Dépense	0.00 €	0.00 €	2 308.00 €	0.00 €	0.00 €	287 007.18 €	109 728.67 €	453 132.07 €	582 858.74 €	-582 858.74 €
Recette	0.00 €	0.00 €	210 518.08 €	0.00 €	0.00 €	439 085.37 €	198 035.37 €	253 458.08 €	451 493.45 €	-451 493.45 €
Excédent	0.00 €	0.00 €	208 212.08 €	0.00 €	0.00 €	152 078.19 €	88 308.70 €			
Déficit								199 873.99 €	111 385.29 €	
Résultat										
Excédent	0.00 €	0.00 €	197 926.28 €	0.00 €	0.00 €	310 369.72 €	256 623.95 €			
Déficit								318 199.15 €	81 575.20 €	

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 066-200087286-20250317-CS202508-BF



Sens du vote :

Publié le 26/03/2025 sur le site internet du SMTBV

SCRUTIN	POUR : 21	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	PROCURATIONS : 0	

- Précise que le compte administratif 2024 restera annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Le 1^{er} Vice-Président,

Alain TROUSSEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



La solidarité
de l'eau en Têt
www.bassintet.fr

- Pilote
- Réalise
- Anime
- Accompagne

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le 
ID : 066-200087286-20250317-CS202508-BF

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet du SMTBV.

Pour mémoire, le compte administratif :

1. est établi en fin d'exercice par le président,
2. est le bilan financier du syndicat. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
3. rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
4. se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

5. **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante du SMTBV,
6. **La section d'investissement** qui retrace les opérations de nature à modifier le patrimoine du SMTBV.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Présentation du Compte Administratif 2024

1. La section de fonctionnement

1.1. Résultat de fonctionnement pour l'année 2024

	Résultat section fonctionnement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024
	2 040 868,28 €	2 315 166,19 €
Résultat de l'exercice		274 297,91 €
Excédent 2023		2 845 238,21 €
Résultat cumulé		3 119 536,12 €

1.2. Analyse

1.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du SMTBV notamment :

1.2.1.1. Les Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, à la vie du Syndicat, aux taxes, aux travaux d'entretien du réseau hydraulique et des chemins payées par le SMTBV.

Pour 2024, les dépenses à l'intérieur de ce chapitre s'élèvent à 694 256,22€ dont



475 440.47 € de dépenses réalisées pour l'entretien des chemins, du réseau hydraulique et des sondes hydrométriques soit 68.50% des dépenses réalisées au chapitre 011.

1.2.1.2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 763 621.77 € pour l'année 2024.

1.2.1.3. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 47 580.23 €.

1.2.1.4. Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 15 888.35 € + 7 863.65 € d'ICNE.

1.2.1.5. Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

44600 - SL LA TET - BASSIN VERSANT/00 - BUDGET SM LA TET BASSIN VERSANT / 2024							
CHAPITRE	Budget Primitif	Crédits de Reports	Decisions modificatives	Total Budgétisé	Réalisé		Commentaires
					Montant	%	
Fonctionnement-Dépense	5 081 928,25	115 147,46		5 081 928,25 €	2 040 868,28 €	40,16%	
011- Charges à caractère général	803 941,46	115 147,46	-9 000,00	794 941,46 €	694 256,22 €	87,33%	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	865 000,00	0,00		865 000,00 €	763 621,77 €	88,28%	
023 - Virement à la section d'investissement	2 785 354,27	0,00		2 785 354,27 €	0,00 €	0,00%	Ecriture d'ordre
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	553 084,18	0,00		553 084,18 €	502 658,06 €	90,88%	Amortissements
65 - Autres charges de gestion courante	50 050,00	0,00		50 050,00 €	47 580,23 €	95,07%	Indemnités et charges des élus
66 - Charges financières	24 498,34	0,00		24 498,34 €	23 752,00 €	96,95%	Intérêts d'emprunts
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00 €	9 000,00 €	100,00%	Remboursement subvention Région

1.2.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :
 Les participations des EPCI, les subventions des postes des agents et les conventions financières.

1.2.2.1. Les subventions et participations (chapitre 74)

Pour mémoire, les participations au budget (contributions) de la part des 8 EPCI qui comprennent à la fois le prévisionnel des besoins en fonctionnement et en investissement sont reçues en section de fonctionnement. Un virement de crédits est ensuite opéré vers la section d'investissement pour équilibrer le budget à hauteur des prévisions d'investissement prévues au BP.

- ❖ 2 224 679.55 € du compte 74 - Dotations, subventions et participations sont répartis comme suit :
 - ☞ 1 932 081.20 € de participations des EPCI
 - ☞ 24 794.29 € de FCTVA :
 - ☞ 267 804.06 € de Subventions des postes des agents :

SUBVENTIONS POSTES AGENTS 2024	
FEDER	49 633,06 €
Agence de l'eau	218 171,00 €
Total	267 804,06 €

1.2.2.2. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 53 675.67 €.

77 - Produits exceptionnels	
Vente parcelles GFA du Canigou	53 632,65 €
Remboursements divers: EDF, SFR...	43,02 €
	53 675,67 €



1.2.2.3. Récapitulatif des recettes de fonctionnement

44600 - SM LA TET - BASSIN VERSANT / 00 - BUDGET SM LA TET BASSIN VERSANT / 2024				
Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Commentaires
		Montant	%	
Fonctionnement - Recette	5 081 928,25 €	5 160 404,40 €	101,54%	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent 2023)	2 845 238,21 €	2 845 238,21 €	100,00%	
013-Atténuation de charges	0,00 €	9 069,62 €	0,00%	Remboursement CIGAC
74 - Dotations, subventions et participations	2 228 792,24 €	2 224 679,55 €	99,82%	Participation EPCI, FCTVA et Postes
75 - Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	25 143,55 €	0,00%	Tickets restaurants: part des agents
76 - Produits financiers	2 897,80 €	2 597,80 €	0,00%	Intérêts sur CAT
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	53 675,67 €	0,00%	Vente parcelles

2. La section d'investissement

2.1. Résultat

2.1.1. Résultat d'investissement pour l'année 2024

	Résultat section investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024
		888 920,24 €
Résultat de l'exercice		489 551,82 €
Déficit 2023		-330 624,27 €
Résultat cumulé		158 927,55 €
RAR	150 826,58 €	140 540,78 €
Besoin de financement		-148 641,75 €

Le besoin de financement étant négatif, il n'y a pas de besoin de financement.

2.1.2. Excédent à reporter au budget primitif 2024 : 158 927,55 €

2.1.3. Solde des restes à réaliser : 10 285,80 €

2.1.4. Besoin de Financement : 0 €

2.2. Analyse

2.2.1. Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

2.2.2. Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 295 577,40 € en 2024.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 1 390 787,99 €

2.2.3. Chapitres 20, 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le



ID : 066-200087286-20250317-CS202508-BF

Comparatif ventilé par étape - Détail Article/Opération

	BP + DM	Réalisé		Réalisé avec RAR			Commentaires
		Montant	%	RAR	Montant réalisation (RAR+Mandats)	%	
Investissement- Dépense	4 125 321,61 €	591 182,84 €	14,33%	150 826,58 €	726 736,42 €	17,62%	
103 - SECURISATION COURRAGADE	480 000,00 €	4 950,00 €	1,03%	20 850,00 €	10 527,00 €	2,19%	Travaux prêts à démarrer – attente arrêté
109001 - COMMUNICATION PUBLIC	80 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Réalisé en régie + stagiaire Master
111 - ETUDE SYSTEMES ENDIGUEMENT	80 286,94 €	22 677,00 €	28,24%	0,00 €	22 677,00 €	28,24%	Opération terminée
111001 - ETUDE SE PAPI 2 ACTION 7	80 000,00 €	14 277,48 €	17,85%	0,00 €	14 277,48 €	17,85%	Opération PAPI 2024-2029
111002 - AMO-MOE OUVRAGES PI	13 200,00 €	13 200,00 €	100,00%	0,00 €	13 200,00 €	100,00%	Opération terminée
111003 - REGUL. SE BOULES AP/CP	82 000,00 €	2 380,82 €	2,90%	0,00 €	2 380,82 €	2,90%	Engagements pluriannuels :26 934,20€
112002 - MOE SITE PILOTE AP/CP	138 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Attente financement / procédure sélection
112003 - Campagne sondage AP/CP	12 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Attente financement / procédure sélection
112004 - TRAVAUX TET AVAL AP/CP	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Attente financement – démarrage 2025
112005 - OUTILS COMMUNICATION AP/CP	5 400,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Attente financement – démarrage 2025
112006 – EXP. ATERRISSEMENT AP/CP	50 000,00 €	14 000,40 €	28,00%	0,00 €	14 000,40 €	28,00%	Première tranche soldée
112007 - CAMPAGNE SUIVIS AP/CP	6 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Attente financement – démarrage 2025
120 - LE SOLER	58 294,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	OP annulée car non GEMAPI
122001 - 7.10 CONFORTEMENT CADY AP/CP	39 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Opération reportée en 2025 / subvention
124001 - CHENAL VERT COMPENSATION AP/CP	116 860,00 €	28 399,09 €	24,30%	0,00 €	28 399,09 €	24,30%	Engagements pluriannuels
127001 - VANNE DE TORREILLES MOE	907 520,00 €	52 800,00 €	5,82%	45 432,00 €	98 232,00 €	10,82%	Travaux en 2025 / Commune 20%
128 - DIGUE DES CAMPING CANET AP/CP	76 443,73 €	17 580,00 €	23,00%	40 200,00 €	57 780,00 €	75,59%	Travaux reportés, démarrage en 2025
132001 - SDAL 2024-2025 AP/CP	15 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Attente financement – démarrage 2025
137 - ETUDE STRATEGIQUE T6	44 798,18 €	0,00 €	0,00%	12 840,00 €	12 840,00 €	28,66%	Opération en finalisation, solde en 2025
137001 - ETUDE STRATEGIQU T6 SUITE	69 533,00 €	23 609,76 €	33,95%	5 641,08 €	29 250,84 €	42,07%	Opération en finalisation, solde en 2025
140001 - Etude d'opportunité stockage	40 000,00 €	21 060,00 €	52,65%	0,00 €	21 060,00 €	52,65%	Opération terminée
140002 - POTENTIEL REUSE	20 000,00 €	0,00 €	0,00%	7 560,00 €	7 560,00 €	37,80%	Opération terminée
140003 - EQUIPEMENT DISPOSITIFS COMPTAGE	120 000,00 €	843,49 €	0,70%	0,00 €	843,49 €	0,70%	Opération reportée 2025 / ASA
140004 - PLANTATION- FONCIER	50 000,00 €	1 562,50 €	3,13%	1 562,50 €	3 125,00 €	6,25%	Investissement à moyen et long terme
140005 - EQUIPEMENT PRISE D'EAU CANAUX	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Opération fusionnée avec la 140 003
221001 - MONTJUICH	59 477,04 €	33 579,44 €	56,46%	0,00 €	33 579,44 €	56,46%	Opération terminée
222 - ETUDE SOCLE 2	16 440,00 €	11 850,00 €	72,08%	0,00 €	11 850,00 €	72,08%	Opération terminée
224 - ETUDES VILLELONGUE	52 512,36 €	22 737,22 €	43,30%	0,00 €	22 737,22 €	43,30%	Opération terminée
225 - SLGRI CYCLE 2	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Opération suspendue
227 - EVALUATION CONTRAT DE RIVIERE	65 430,00 €	61 998,00 €	94,75%	0,00 €	61 998,00 €	94,75%	Opération terminée
228 - CONTRAT RIVIERE	15 600,00 €	1 077,60 €	6,91%	0,00 €	1 077,60 €	6,91%	Achat matériel agents, terminé pour 2024
230002 - EAURIZON 2070	20 000,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	10 000,00 €	50,00%	Opération en cours portée par SMBVA
230003 - VILLEFRANCHE REMPARTS MOE	23 868,00 €	19 362,00 €	81,12%	4 506,00 €	23 868,00 €	100,00%	Opération terminée
230004 - UNITE RETENTION DECHETS	31 680,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Opération stoppée, reprise en 2025
230100 - GROSSES REPARATIONS	262 908,16 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Non contribué EPCI, Ras cette année 2024
230101 - FRAIS D'ETUDE	37 660,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Non contribué EPCI, Ras cette année 2024
230104 - PPREV RESTAURATION AP/CP	228 132,80 €	204 898,16 €	89,82%	0,00 €	204 898,16 €	89,82%	Tranche 2024 réalisée à 100%
232 - PAPI SENSIBILISATION AP/CP	50 040,00 €	7 510,00 €	15,01%	0,00 €	7 510,00 €	15,01%	Opération en cours, soldes en 2025
234 - DIAGNOSTICS VULNERABILITE AP/CP	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Report / financement > démarrage 2025
235 - TRAVAUX POUR ASCO TET BOMPAS	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Annulée > dissolution des ASCO
102 - Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €	10 829,88 €	72,20%	2 235,00 €	13 064,88 €	87,10%	Opération terminée
Sous-Total OP	3 615 084,21 €	591 182,84 €	16,35%	150 826,58 €	726 736,42 €	20,10%	
Hors OP							
2031 - Frais d'études	19 660,00 €	2 160,00 €	10,99%	0,00 €	2 160,00 €	10,99%	Sans objet
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Sans objet
2315 - Installations, matériel et outillage	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Sans objet
Sous-Total Hors OP	69 660,00 €	2 160,00 €	3,10%	0,00 €	2 160,00 €	3,10%	
16 - Emprunts et dettes assimilées :	272 244,08 €	272 244,08 €	100,00%	0,00 €	265 146,54 €		Dettes SMATA
16 - Emprunts et dettes assimilées :	23 333,32 €	23 333,32 €	100,00%	0,00 €	23 333,32 €	100,00%	Emprunt Chenal vert
Sous-Total Emprunts et dettes assimilées	295 577,40 €	295 577,40 €	100,00%	0,00 €	288 479,86 €	97,60%	
020- Dépenses imprévues	145 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	Non contribué EPCI sans objet en 2024
Total (Emprunts, Op et hors OP)	4 125 321,61 €	888 920,24 €	21,55%	150 826,58 €	1 017 376,28 €	24,66%	

3. Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 163 826.33 €

44600 - SM LA TET - BASSIN VERSANT / 00 - BUDGET SM LA TET BASSIN VERSANT / 2024				
Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Commentaires
		Montant	%	
INVESTISSEMENT - Recette	4 370 766,67 €	4 163 826,33 €	95,27%	
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 785 354,27 €	2 785 354,27 €	100,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	553 084,18 €	502 658,06 €	90,88%	Amortissements
10 - Dotations, fonds divers et réserves	457 404,26 €	457 207,41 €	99,96%	FCTVA (66717,02€)+Affectation(390 490,39€)
13 - Subventions d'investissement	524 923,96 €	418 606,59 €	79,75%	Agence de l'eau, DDTM, Région et Département
454201 - Travaux pour ASCO Têt	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	Attente des fonds ASCO Têt

Elles comprennent :

3.1. Les recettes réelles : 875 809 €

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 418 606.59 € (chapitre 13) qui émanent principalement de :

DDTM	143 918,50 €
Région	85 280,16 €
Département	7 934,93 €
FEDER	0,00 €
Agence de l'eau	181 473,00 €
	418 606,59 €

- Du FCTVA pour 66 717.02 € ;
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour 390 490.39 € ;

3.2. Les recettes d'ordre : 3 288 012.33 €

- Il s'agit du virement de la section de fonctionnement 2 785 354.27 € ;
- Des amortissements pour 502 658.06 € ;

4. Affectation du résultat de fonctionnement

RESULTAT DE L'EXECUTION BUDGETAIRE ET AFFECTATION DU RESULTAT Exercice 2024	Reprise et transferts 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture (cumul) 2024
Investissements	-330 624,27		489 551,82	158 927,55
Fonctionnement	3 235 728,60	390 490,39	274 297,91	3 119 536,12
Recettes de fonctionnement			2 315 166,19	
Totaux:	2 905 104,33	390 490,39	763 849,73	3 278 463,67

Restes à réaliser	Excédent d'investissement	158 927,55
	Dépenses d'investissement engagées, non mandatées:	150 826,58
	Recettes d'investissement engagées, non perçues:	140 540,78
	Besoin de financement de l'investissement:	0,00

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) - Part obligatoire couvrant le besoin de fonctionner	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé - (1068) - Part facultative	
Affectation en report à nouveau, ligne R002:	3 119 536,12

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	274 297,91
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 845 238,21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 119 536.12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	158 927,55
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-10 285,80
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 119 536.12
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 119 536.12
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Résultat à affecter : 3 119 535.12 €

CHOIX D'AFFECTATION

3 119 535.12 € report en fonctionnement (R 002)